

TUTORIEL :

COMMENT CONSULTER LE MONTANT DES FRAIS DE GARDE POUR SES ENFANTS SUR LE PORTAIL FAMILLE DE LA MAIRIE D'ANTIBES JUAN LES PINS

1. Se connecter à votre compte sur le portail famille ;
2. Cliquer sur ;



3. Sélectionner la période de facturation ;
4. Sélectionner les personnes (enfants concernés) ;
5. Sélectionner les types d'activités ;
6. Cliquer sur relevé de situation global, vous obtenez un fichier au format pdf.